ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 107796

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères concernant les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les services de l'État à l'étranger présentés par MM. Eric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent notamment de favoriser les rapprochements entre les services de l'État, comme le rapprochement des réseaux de communication. Aussi, il souhaite connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

La directive nationale d'orientation des ambassades prévoit la rationalisation et la mutualisation des moyens des services de l'État à l'étranger, et préconise, partout où cela est possible, leur regroupement sur un même site. Parallèlement, l'ambassade doit faire évoluer ses méthodes de travail afin de privilégier le travail en réseau, la mise en commun des compétences et le développement des synergies. En matière de communication et de circulation de l'information, la messagerie utilisée au ministère des affaires étrangères permet déjà l'échange d'informations avec les autres messageries ministérielles ; le système de communication protégé « Schuman », en cours de déploiement, doit autoriser l'échange d'informations classifiées. La base documentaire dont se dotera le ministère des affaires étrangères sera accessible par les autres administrations grâce à une autorisation des droits de connexion. Réciproquement, comme c'est déjà le cas pour certains services du ministère des affaires étrangères avec l'application de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGPTE), les postes à l'étranger devront pouvoir consulter les bases documentaires des autres ministères.

Données clés

Auteur : M. Francis Falala
Circonscription : Marne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 107796
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10944
Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2087